

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL D'ARTAS**

Délibération n° D 2025-04-25 / 04

Date de la séance : 25 avril 2025

Date de la convocation : 18/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq avril, le conseil municipal de la commune d'Artas, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur SIMONDANT Martial, Maire.

Présents : SIMONDANT Martial, CHAUVIN Pascal, BOUVIER Christian, GUETAT Suzanne, LAMOURY Michelle, DURAND Grégory, CROUZET Rémi, METRAL Evelyne, NATIVEL Isabelle, ROUSSILLON Julien, SAUNIER Isabelle.

Absents avec pouvoir : GAUTIER Alexandra donne pouvoir à METRAL Evelyne
LECOMTE LEMOINE Brigitte donne pouvoir à ROUSSILLON Julien
GREA Pascale donne pouvoir à DURAND Grégory

Absents : GALLIFET Bernard, GUILLAUD Baptiste, JACQUENOT Stéphane, PIGNARD Laurence

**AVIS SUR LE PROJET DE DOCUMENT CADRE DE L'ISERE DEFINISSANT
LES SURFACES AGRICOLES ET FORESTIERES OUVERTES A DES
OUVRAGES DE PRODUCTION PHOTOVOLTAIQUE AU SOL**

La Chambre d'agriculture de l'Isère a établi un projet de document cadre définissant les surfaces agricoles et forestières ouvertes à des ouvrages de production photovoltaïque au sol.

Ce projet a été analysé par les services de Bièvre Isère Communauté dans le cadre de leur politique en matière de transition énergétique.

La commune d'Artas a également pris connaissance de ce document et est favorable à ce que ce document cadre puisse être validé pour :

- Protéger la vocation des terres agricoles à forte valeur agronomique (déclarées PAC, ...) ainsi que les espaces forestiers (classés EBC, ...)
- Protéger les espaces de biodiversité identifiés (ENS, APPB, ZNIEF, ...)

Il en est toutefois ressorti les éléments suivants :

- Une méthodologie employée discutable et une absence de concertation avec les communes pour l'émission d'un avis partagé.
- Que les propositions de zonage ne sont pas appropriées pour exemple : sur APPB, sur une carrière en exploitation trentennale, ...
- Que les espaces (hors ceux à préserver) sont très nettement limitatifs et remettent en cause la capacité de la commune à promouvoir l'énergie photovoltaïque dans la définition des ZAE nR (Zones d'Accélération des Energies Renouvelables). Une sélection de sites qui, bien que répondant aux enjeux de préservation de l'activité agricole, interrogent quant à la faisabilité réelle des futurs projets et ne reflètent pas pleinement les potentialités et contraintes de la commune.

Il est donc proposé au conseil municipal d'Artas d'émettre un AVIS FAVORABLE SOUS RESERVE de la prise en compte :

- Des remarques quant à la méthodologie employée (nécessité de concertation avec les communes notamment)
- Des réserves émises pour un certain nombre de sites

Envoyé en préfecture le 12/05/2025

Reçu en préfecture le 12/05/2025

Publié le 12/05/2025

Auteur : Martial SIMONDANT – Maire

ID : 038-213800154-20250425-D20250425_04-DE

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de membres présents : 11

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de suffrages exprimés : 14

VOTES :

Contre : 0 Pour : 14 Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire par transmission à la préfecture et affichage